

# FINANCE

## INDUSTRIE FINANCIÈRE

# Les banques restent exposées à des sources de « vulnérabilité »

Le gouverneur de la Banque de France rappelle que **LA REPRISE EST « FRAGILE » ET QUE L'ENVIRONNEMENT POURRAIT ÊTRE PERTURBATEUR** cette année.

PAR GUENAELE LE SOLLEU

**M**auvaises tendances sur des pays « fragiles », évolution de l'immobilier commercial américain, effet des déficits publics sur les taux d'intérêt à long terme : les risques qui planent sur les banques en 2010 sont multiples, il faut l'avoir à l'esprit. C'est ce qu'a souligné vendredi, à l'occasion de la présentation du rapport annuel de la Commission bancaire, Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France. Il a insisté sur la nécessité pour les banques d'être vigilantes « en matière de gestion des risques ». Car la reprise économique est à la fois « fragile et lente » et ne pourra pas permettre d'absorber « de nouvelles vulnérabilités ».

Le coût du risque, qui a fortement augmenté en 2009 (voir ci-contre), ne pourra être maîtrisé que si les

défaillances sont moindres et donc si l'économie redémarre vraiment. Or la machine ne sera relancée que si les banques financent cette reprise. A cet égard, face à l'inquiétude des établissements de crédit concernant les futures exigences en matière de réglementation prudentielle, le gouverneur s'est voulu très rassurant. D'abord il se « refuse à des estimations a priori » s'agissant des besoins en fonds

propres des banques. Parce qu'il affirme, d'une part, que « ce qui est sur la table n'est pas ce qui va être adopté » et, d'autre part, que l'étude d'impact macroéconomique permettra d'avoir une idée précise des effets réels de la réforme. Enfin, il est persuadé que les sages de Bâle sauront faire preuve de souplesse dans le calendrier de la mise en œuvre des nouvelles règles. Alors que celles-ci devraient

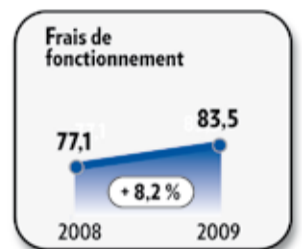
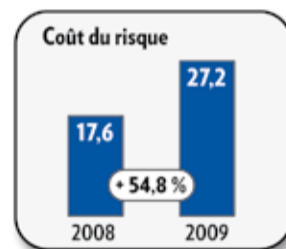
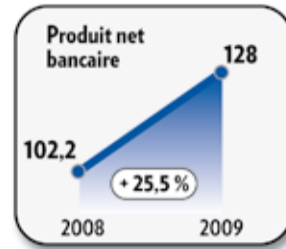
### LE REVENU DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ EN HAUSSE DE 153 %

Si l'impact de la crise sur les résultats bancaires, principalement au titre des activités dites « toxiques », a encore été de l'ordre de 8,5 milliards en 2009 (33 milliards d'euros depuis 2007), cela n'a pas empêché les banques d'afficher des profits en très nette hausse. A 11,7 milliards d'euros, les résultats cumulés des cinq principaux groupes ont presque doublé par rapport à 2008. « La hausse des revenus est surtout imputable aux bonnes performances des activités de marché », a

indiqué Christian Noyer. Le PNB des activités de financement et d'investissement a ainsi enregistré une hausse de 153 %, contre une progression de 18 % pour les activités de détail. Les banques ont également renforcé leur solvabilité, grâce à l'accroissement de leurs fonds propres de base et à la réduction de leurs actifs pondérés par les risques. Fin 2009, le ratio Tier One moyen des cinq principaux groupes bancaires s'établissait à 10,2 %, contre 8,7 % fin 2008 et 8 % fin 2007.

### Les chiffres clés du système bancaire français

Chiffres en milliards d'euros, établis sur la base des données des cinq principaux groupes bancaires (Société Générale, BNP Paribas, LCL, Crédit Mutuel, BPCE)



Source : Banques

entrer en vigueur fin 2012, il s'est dit certain que les différentes mesures pourraient être étalées pour éviter un impact économique trop violent.

### TENSIONS SUR LES TAUX LONGS

Qu'il s'agisse de cette réforme prudentielle ou du projet de taxation des banques, Christian Noyer estime que tout est une « question d'équilibre » entre la contribution demandée aux établissements et son impact potentiel sur leur capacité de financement. Au-delà, la question du coût de ce financement risque d'être posée avec une acuité particulière dans les deux prochaines années. En effet, les banques vont devoir se refinan-

cer sur les marchés dans des proportions très importantes. Or, en parallèle, les émissions de dettes souveraines vont entraîner des tensions sur les taux longs. Les banques risquent donc de voir leur coût de refinancement sensiblement accru. Or, souligne le gouverneur, pour éviter tout « risque de désajustement » qui pèserait dangereusement sur leurs comptes, il est important que les banques répercutent cette évolution dans les taux inscrits à leur actif, c'est-à-dire aux prêts faits à la clientèle. La question des taux, et donc des marges pratiquées par les banques, doit être examinée dans cette perspective, rappelle Christian Noyer. ■

### RÉGULATION

## Crédit à la consommation : le principe du fichier positif est acté

Un comité de préfiguration décidera des **MODALITÉS DE SA MISE EN ŒUVRE DANS UN DÉLAI D'UN AN**, a annoncé vendredi Christine Lagarde.

PAR SOPHIE ROLLAND

**L**es partisans du fichier positif ont obtenu gain de cause vendredi. A l'occasion de la deuxième séance d'examen par l'Assemblée nationale des 334 amendements au projet de loi sur le crédit à la consommation, la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christine Lagarde a proposé de créer un « comité de préfiguration » sur le fichier positif. Ce comité sera chargé, sous douze mois, de définir les modalités de la mise en place d'un répertoire des crédits en France. Jusqu'ici, la création d'un groupe



Christine Lagarde veut associer les associations de consommateurs au comité qui « posera les bases ».

de travail sur le sujet était bien prévue par le texte en cours d'élaboration, mais il était seulement censé décider de l'opportunité de la création d'un tel fichier.

« Le texte sur la mise en place du répertoire des crédits sera en vigueur au bout de douze mois si son fonctionnement est validé par la Cnil. Si la Cnil n'est pas d'accord avec le fonctionnement du fichier, le texte sera renvoyé devant le

Parlement », précisent les consultants d'Athling Management, le cabinet qui avait rédigé le rapport sur le crédit renouvelable pour le compte du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

### VOTE SOLENNEL

« Il faut que ce comité, qui posera les bases, [...] soit composé de représentants de toutes les parties prenantes, notamment des associations de consommateurs », a précisé Christine Lagarde. Plusieurs de ces associations, notamment UFC-Que Choisir, sont en effet opposées à la création de ce fichier. A l'inverse, Cresus, la fédération des chambres régionales du surendettement social, appelle depuis longtemps à la création d'un répertoire des crédits, seul moyen selon elle, de responsabiliser les banques et les établissements spécialisés.

L'examen du projet de loi sur le crédit à la consommation est désormais terminé. Les parlementaires se prononceront sur le texte par un vote solennel le 27 avril prochain. ■

### DÉVELOPPEMENT

## Aviva retourne en Asie dans l'assurance dommages

L'assureur britannique, **POUR QUI L'EUROPE RESTE UNE PRIORITÉ**, se relance dans l'assurance dommages en Asie.

**AVIVA SE RELANCE EN ASIE.** L'assureur britannique a annoncé vendredi qu'il allait se lancer dans l'assurance dommages à Singapour, et qu'il visait ensuite « une extension régionale ».

L'annonce semble aller à contre-courant des déclarations d'Andrew Moss, le patron d'Aviva, qui déclarait le mois dernier qu'il cherchait avant tout la croissance en Europe et au Royaume-Uni. Il se distinguait alors fortement de son concurrent Prudential, qui a lancé une offre de 35 milliards de dollars (26 milliards d'euros) sur AIA, la branche asiatique d'AIG. « Je ne mettrai pas tous mes œufs dans le même panier », critiquait alors Andrew Moss.

### AUTO PUIS HABITATION ET VOYAGE

Aviva souligne cependant que son lancement en Asie n'est que mineur. « Il ne s'agit pas d'un changement de plan, souligne une porte-parole. L'Europe est notre principale opportunité de croissance actuellement. Mais nous reconnaissons que l'Asie

représente une opportunité pour l'avenir, et nous cherchons à y grandir organiquement. »

Dans un premier temps, Aviva lance une assurance-auto en ligne à Singapour, une offre qui n'existait pas jusqu'à présent dans ce pays. Des assurances habitation et voyage seront ensuite proposées. L'assureur ne précise pas les autres pays où il veut s'étendre en Asie, préférant adopter une stratégie des petits pas. Aviva était présent dans l'assurance dommages en Asie il y a cinq ans. Mais il a vendu au Japonais Mitsui Sumitomo sa filiale, qui était très présente dans l'assurance de cargos, un secteur où le Britannique ne voulait pas être présent. Une clause de la vente, désormais arrivée à échéance, lui interdisait de revenir sur ces marchés pendant cinq ans.

Par ailleurs, Aviva reste présent en Asie dans l'assurance-vie, bien que faiblement. L'an dernier, il y a réalisé 4 % de son chiffre d'affaires, soit environ 1,5 milliard d'euros. **ÉRIC ALBERT, À LONDRES**